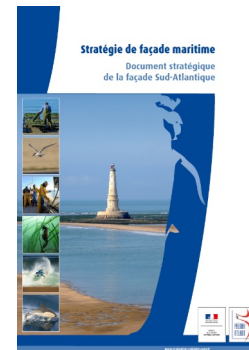




**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

Commission permanente

09 Novembre 2022

- **Mise en œuvre du Plan d'action du Document stratégique de façade Sud-Atlantique**
  - Pilotage du plan d'action
  - Maquette financière
  - Suivi des actions et rapportage communautaire
- **Information sur la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML)**
- **Information sur la révision du Document stratégique de façade (DSF)**
  - Imbrication avec les autres politiques publiques dont la politique énergétique
- **Retour sur la réunion de la commission spécialisée « Eolien en mer »**
- **Points divers**
  - Projet d'arrêté relatif à la taille minimale du maigre

- **Mise en œuvre du Plan d'action du Document stratégique de façade Sud-Atlantique**
  - Pilotage du plan d'action
  - Maquette financière
  - Suivi des actions et rapportage communautaire
- **Information sur la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML)**
- **Information sur la révision du Document stratégique de façade (DSF)**
  - Imbrication avec les autres politiques publiques dont la politique énergétique
- **Retour sur la réunion de la commission spécialisée « Eolien en mer »**
- **Points divers**
  - Projet d'arrêté relatif à la taille minimale du maigre

Décision inter-préfectorale en cours de signature par les préfets coordonnateurs pour désigner les pilotes « Etat » pour chaque action du DSF.

  
PRÉFET  
MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bordeaux, le  
N°

**DÉCISION INTER-PRÉFECTORALE**  
Portant désignation des pilotes d'actions locales  
du plan d'action du document stratégique de façade Sud-Atlantique

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Le préfet maritime de l'Atlantique]

Le pilote sera en charge de :

- \* coordonner à son échelle la mise en œuvre et le suivi de l'action,
- \* mobiliser, en tant que besoin, les partenaires identifiés pour chaque sous-action,
- \* informer régulièrement la DIRM SA sur l'avancement de l'action, son budget et les moyens alloués + toute difficulté rencontrée lors de sa mise en œuvre.
- \* participer en tant que besoin aux réunions de coordination, à l'échelle adéquate selon son échelle de pilotage + restituer son travail auprès des différentes instances.

## Plan d'action DSF - Pilotage

Thème du Tome 2	Action	Pilotes des sous-actions locales	
Aquaculture	02-AQU-A01	Intégrer la planification des activités aquacoles au prochain cycle du DSF	DIRM SA
	02-AQU-A02	Nettoyer les friches conchyliques	DIRM SA DDTM 17, 33
Industries navales et nautiques	04-IND-A01	Accompagner le développement des filières navales et nautiques	DIRM SA
	04-IND-A02	Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire	DDTM 17, 33, 40, 64
Energie marine renouvelable	05-EMR-A01	Préparer l'appel d'offre pour le projet éolien en mer en Sud-Atlantique	DREAL Nouvelle-Aquitaine DIRM SA
	05-EMR-A02	Accompagner le développement des projets et des filières houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade	DIRM SA DREAL Nouvelle-Aquitaine

La décision inter-préfectorale :

- \* identifie les pilotes « Etat et ses Etablissements Publics »

- \* décline les pilotes selon les thèmes identifiés dans le plan d'action du DSF

- \* regroupe les pilotes de sous-actions locales au niveau de l'action

Par exemple :

- \* l'action du thème Aquaculture qui vise à nettoyer les friches ostréicoles est pilotée par les DDTM et la DIRM.

Le détail des sous-actions permet d'identifier le rôle attendu de chacun

Un travail similaire doit être mené pour les actions pilotées par les acteurs socio-professionnels. La DIRM se rapprochera des personnes identifiées par les structures pour déterminer les **modalités de suivi/fonctionnement à mettre en place**

Objectif : valoriser les actions engagées par les acteurs et les faire connaître

Différents types d'action :

- celles pour lesquelles la structure est pilote : **nombre de prises de contact / an ?**

Exemples d'action « ports »

\* 03-POR-A01 : Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numérique

\* 03-POR-A02 : Développer les flux par une meilleure connexion des ports

- celles pour lesquelles la structure a connaissance d'actions locales qui illustrent la mise en oeuvre de l'action pour valoriser l'existant : **Des remontées au fil de l'eau ?**

Exemple d'action « plaisance »

\* 07-PLA-A03 : Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)

=> illustrations : projet CURL (Surfrider) et « palourdes » (FNPP)

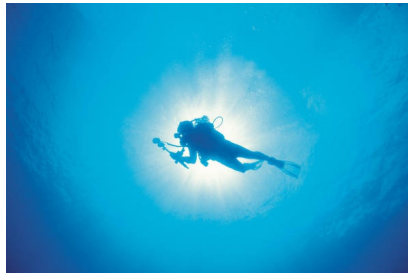


- Celles pour lesquelles, on pourrait utiliser la **Commission spécialisée « Economie de la mer »** pour dresser un état d'avancement des actions au moment du rapport annuel sectoriel

Exemples d'action « pêche »

\* 01-PCH-A02 : Faciliter et promouvoir une gestion stratégique, locale et durable des activités et ressources halieutiques

\* 01-PCH-A03 : Encourager les dynamiques de filières locales pour valoriser au mieux l'ensemble des produits de la pêche et des cultures marines



Mise en place d'un  
logo DSF....



..... pour vous aider à identifier  
les « actions DSF » dans vos  
documents internes



- **Mise en œuvre du Plan d'action du Document stratégique de façade Sud-Atlantique**
  - Pilotage du plan d'action
  - **Maquette financière**
  - Suivi des actions et rapportage communautaire
- **Information sur la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML)**
- **Information sur la révision du Document stratégique de façade (DSF)**
  - Imbrication avec les autres politiques publiques dont la politique énergétique
- **Retour sur la réunion de la commission spécialisée « Eolien en mer »**
- **Points divers**
  - Projet d'arrêté relatif à la taille minimale du maigre

Contexte : une aide aux pilotes pour mettre en œuvre les actions socio-économiques du plan d'action DSF

Un besoin : identifier et rendre plus lisible les moyens financiers potentiellement mobilisables aux échelles locales, nationales et communautaires.

Clé de lecture et points d'attention :

- \* une liste de sources de financement non exhaustive
- \* des modalités d'aides à affiner par les porteurs de projet
- \* des pistes de financement « Région » à creuser
- \* des stratégies sectorielles à intégrer
- \* une photo à un instant T
- \* un document à mettre à jour continuellement

Fait l'objet d'une relecture par le SGAR

## THÈME 4 – Industries navales et nautiques

Le Fonds d'intervention maritime 2022 pourra apporter un soutien aux projets locaux portés par les filières permettant de contribuer au développement de l'économie maritime dans le respect des lignes directrices relatives aux aides d'Etat de la commission Européenne et en dehors des axes couverts par le FEAMPA.

### ■ Action 04-IND-A01 Accompagner le développement des filières navales et nautiques

→ Sous-action 1 : Encourager les pôles d'innovation, de développement et de construction déjà implantés sur la façade et utilisant des technologies respectueuses de l'environnement

L'ADEME propose un système d'aides à la connaissance, qui comprend notamment des aides dédiées aux travaux de recherche et d'innovation pour augmenter les connaissances et produire celles nécessaires à la réalisation de produits ou services nouveaux ou améliorés et à leur exploitation commerciale.

La Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des aides aux entreprises, propose des aides à la performance industrielle (Orientation 3 « Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales et déployer l'usine du futur ») et soutient le transfert de technologie (Orientation 4 « Accélérer le développement des territoires par l'innovation »).

Dans le cadre de l'Accord régional de relance, des crédits sont accordés au titre de l'aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur, notamment pour l'acquisition de logiciels, d'un robot et d'une fraiseuse à commande numérique.

Dans son programme d'actions 2022, le PNM du Bassin d'Arcachon prévoit un appui aux projets de valorisation des activités et des filières traditionnelles du Bassin d'Arcachon ; cette action est prévue au volet « activités maritimes ».

→ Sous-action 2 : Accompagner la filière pour fluidifier le transport exceptionnel des bateaux de plaisance sur le réseau routier de la façade

(Compétence de la Région)

### ■ Action 04-IND-A02 Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire

L'ADEME propose un système d'aides à la réalisation de projets environnementaux, qui comprend notamment des aides dédiées aux études de diagnostic et à l'accompagnement de projet. Un des principaux axes d'intervention de l'ADEME concerne les investissements mettant en œuvre des opérations d'économie circulaire relatifs à la gestion des déchets, ainsi que les opérations de valorisation.

- **Mise en œuvre du Plan d'action du Document stratégique de façade Sud-Atlantique**
  - Pilotage du plan d'action
  - Maquette financière
  - **Suivi des actions et rapportage communautaire**
- **Information sur la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML)**
- **Information sur la révision du Document stratégique de façade (DSF)**
  - Imbrication avec les autres politiques publiques dont la politique énergétique
- **Retour sur la réunion de la commission spécialisée « Eolien en mer »**
- **Points divers**
  - Projet d'arrêté relatif à la taille minimale du maigre

# Plan d'action DSF – Suivi des actions et rapportage

## Une multitude d'actions DSF déjà engagées

29 juillet 2022 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 48 sur 160

### Décrets, arrêtés, circulaires

#### TEXTES GÉNÉRAUX

##### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

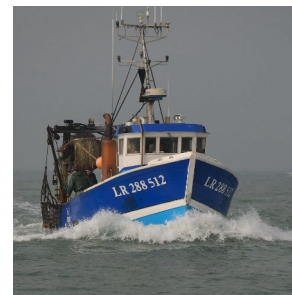
Décision du 27 juillet 2022 consécutive au débat public portant sur le projet de parcs éoliens en mer en Sud-Atlantique et son raccordement

NOR : ENER22216098



COMMISSION LOCALE DU PATRIMOINE MONDIAL  
16/03/2022  
Compte-rendu

#### PRÉSENTATION DU PROJET D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 « MERS CELTIQUES ET TALUS DU GOLF DE GASCogne » AU NIVEAU DE LA SOUS ZONE RÉCIF CANYON D'ATHOS



Les formations maritimes et aquacoles  
en Nouvelle-Aquitaine



## Gestion intégrée du trait de côte Action de sensibilisation et de connaissance aux enjeux de l'érosion côtière en Nouvelle Aquitaine

### PANORAMA DE L'ÉCONOMIE MARITIME DE NOUVELLE-AQUITAINE

Le développement des activités maritimes est un enjeu majeur de l'économie régionale. L'Observatoire de l'Économie Maritime (OEM) a été créé en 2017. Il a pour mission de collecter, analyser et diffuser des données économiques et sociales relatives au secteur maritime. Cette étude a été menée en partenariat avec des acteurs clés du secteur tels que les entreprises, les associations et les collectivités territoriales.

Pour cela, une série d'entretiens a été réalisée et organisée en cinq ateliers thématiques, dont quatre consacrés à la pêche et à l'aquaculture et un dédié à la plaisance. Ces ateliers ont permis de recueillir des données précieuses sur les enjeux économiques et sociaux de ces secteurs. Cette étude a été menée en partenariat avec des acteurs clés du secteur tels que les entreprises, les associations et les collectivités territoriales.

Quelques chiffres 2020 sur les résultats globaux

<p><b>19 000 établissements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4 Domaines maritimes : 7 800</li> <li>Tourisme littoral : 12 000</li> </ul>	<p><b>57 000 emplois directs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4 Domaines maritimes : 22 000</li> <li>Tourisme littoral : 35 000</li> </ul>
<p><b>11,6 Mrds € de CA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4 Domaines maritimes : 4,8 Mrds € (dont 1,8 Mrds IVA)</li> <li>Tourisme littoral : 6,8 Mrds € (dont 2,2 Mrds IVA)</li> </ul>	

Les principaux partenaires :

### INVITATION QUALITÉ DES EAUX DU BASSIN D'ARCACHON

Restitution  
profil de vulnérabilité  
conchylicole

Romain LAUSTIC  
Sous-Préfet d'Arcachon

Yves TOULON  
Président du SIBA  
Maire d'Arcachon  
Conseiller Régional

ont l'honneur de vous convier à la restitution du diagnostic portant sur la qualité des eaux conchylicoles du Bassin d'Arcachon et au lancement des actions en faveur de la préservation du Bassin et de ses usages.

15 novembre 2022 à 11h00  
à la salle des ambassadeurs du Palais des congrès d'Arcachon  
(conférence suivie d'un cocktail déjeunatoire)

Merci de bien vouloir confirmer votre participation et/ou représentation en précisant le nombre de personnes présentes à l'adresse suivante :  
administration@bae-bassin-arcachon.fr / 05 57 82 74 74

### Nav&Co

Pour une navigation pleine de découvertes  
la Carte Shom s'enrichit

Des belles initiatives pour découvrir le littoral  
Région Nouvelle-Aquitaine  
Des partenaires en lien avec les  
régions maritimes et littorales

Des photos en ligne pour partager  
les moments  
littoraux

Application mobile Nav&Co



Plans d'actions pour le milieu marin

1/ L'ensemble des suivis des actions DSF est agrégé dans un tableau de suivi local afin d'effectuer des bilans annuels et de voir la progression dans la mise en œuvre du plan d'action.

Thème	Action		Sous Action					Etat d'avancement Point d'information	Etat d'avancement national
			n° Ss-Ac	Titre Sous Action	Date de Début	Date de Fin	Pilotage SousActions		
Thème du Tome 2	Fiche action	Titre action							
		Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin	1	Améliorer l'identification des enjeux environnementaux pour faciliter les orientations de Contrôles	2022	2027	DIRM SA QER	DIRM SDTM Collectivités DREAI	Plan de contrôle en place : fiches relatives aux enjeux écologiques annexées + identification des sites sensibles (AMP) comme priorités de contrôle
		Poursuivre l'effort de formation des agents de terrain, au moyen notamment de supports pédagogiques (à créer ou existants)	2		2022	2027	ENSAM DIRM SA	DIRM CACEM RETEC Office français de la biodiversité, Douanes, Gendarmerie SDTM	Plan de contrôle en place : Changement de responsable de formation à Brest en 2021. RETEX en cours sur le réseau des inspecteurs pour proposition en 2023.
		Renforcer les opérations « in-					Service(s) dé-	DIRM	Plan de contrôle en place : mai 2022, opération inter-

Fiche de suivi PdA DSF

Intitulé Action		
Intitulé sous action 1	Intitulé sous action 2	Intitulé sous action 3
Pilotes et partenaires sous action 1	Pilotes et partenaires sous action 2	Pilotes et partenaires sous action 3
Etat d'avancement		
Sous action 1 (date):	Sous action 2 (date):	Sous action 3 (date):



2/ Des outils spécifiques sont développés en administration centrale :  
=> Nouvel outil web envisagé : Ignimission

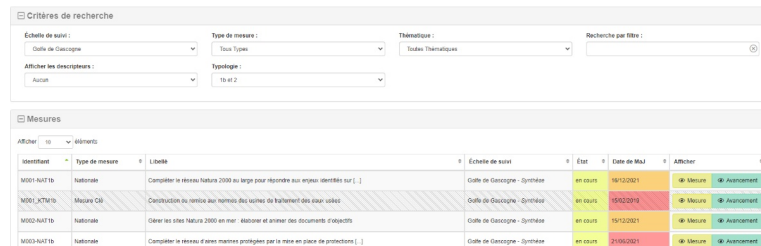
Objectifs : 1) suivi de l'avancement des actions envt et SE + sources de financement  
2) récupérer la donnée pour le rapportage CE

Calendrier envisagé :

- \* Nov/déc 2022 : phase de test avec DIRM MEMN pour approfondir l'outil Ignimission ou repartir sur un autre format
- \* Courant 2023 : lancement de l'outil

=> rapportage à la Commission Européenne sur :

- \* les actions environnementales en retard
- \* les actions pérennes
- \* les actions du DSF



**Critères de recherche**

Echelle de suivi : Océan de Gascogne | Type de mesure : Tous Types | Thématique : Toutes Thématiques | Recherche par filtre :

Afficher les descripteurs : Aucun | Typologie : TS #12

**Mesures**

Identifiant	Type de mesure	Libellé	Echelle de suivi	État	Date de MAJ	Atteindre
M001-AUT-16	Nationale	Compléter le réseau Natura 2000 au large pour répondre aux enjeux identifiés sur [ ... ]	Océan de Gascogne - Synthèse	en cours	16/12/2021	Atteindre
M002-AUT-16	Mesure CB	Construction ou remise des permis des travaux de balnéaire des eaux libres	Océan de Gascogne - Synthèse	en cours	16/12/2021	Atteindre
M003-AUT-16	Nationale	Gérer les sites Natura 2000 en mer : élaborer et animer des documents d'objectifs	Océan de Gascogne - Synthèse	en cours	16/12/2021	Atteindre
M004-AUT-16	Nationale	Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections [ ... ]	Océan de Gascogne - Synthèse	en cours	21/02/2021	Atteindre

- **Mise en œuvre du Plan d'action du Document stratégique de façade Sud-Atlantique**
  - Pilotage du plan d'action
  - Maquette financière
  - Suivi des actions et rapportage communautaire
- **Information sur la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML)**
  - Présentation DGAMPA
- **Information sur la révision du Document stratégique de façade (DSF)**
  - Imbrication avec les autres politiques publiques dont la politique énergétique
- **Retour sur la réunion de la commission spécialisée « Eolien en mer »**
- **Points divers**
  - Projet d'arrêté relatif à la taille minimale du maigre



# SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

## Révision de la stratégie nationale de la mer et du littoral (2023-2029)

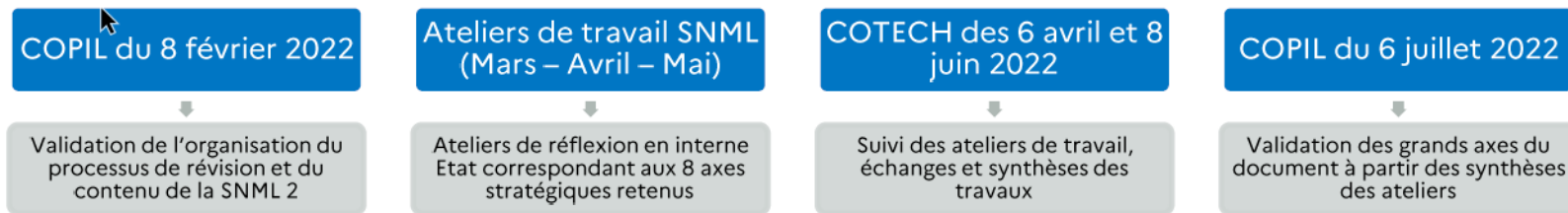
*Service des espaces maritimes et littoraux*

*Sous-direction de la planification maritime*




# 1. Éléments de calendrier

Une première phase de travail préparatoire a été conduite en interne Etat au premier semestre 2022:



## 2. Contenu de la SNML

- L'ambition du Secrétariat d'Etat chargé de la mer est de porter une SNML **complète, précise et concrète** afin d'être le **cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral.**  
    
- Afin de mener à bien la concrétisation de la SNML, une quinzaine d'objectifs majeurs structurants pour la stratégie y seront adossés.
- Le travail préparatoire menée au cours du premier semestre 2022 **doit faire l'objet d'une validation politique avant l'entrée dans la phase de concertation.**

## 3. Contenu de la SNML2

### La SNML se composera des huit axes suivants :

1. Protéger et restaurer les milieux marins, réduire les pollutions et déchets en mer
  2. Gérer l'évolution du trait de côte, préserver les sites et paysages, depuis la terre et la mer
  3. Contribuer à la sécurité énergétique de la France
  4. Poursuivre vers un modèle des pêches durable, développer l'aquaculture et la bio-économie
  5. Développer une flotte de commerce et une industrie navale exemplaire
  6. Consolider les industries et activités de plaisance, loisirs, sports et tourisme maritime
  7. Mieux connaître et gérer les fonds marins
  8. Développer les ports et les services supports de l'économie maritime
- Il **est proposé d'ajouter un axe transversal** (9.) comprenant les thèmes de la recherche océanique, de la digitalisation de la mer et du littoral, de l'éducation/sensibilisation à l'Océan et de la gouvernance.
  - Enfin, la SNML sera complétée **des annexes** reprenant les éléments suivants :
  - Bilan de la mise en œuvre de la SNML 2017/2023, à partir des indicateurs d'état et d'action (issues des CIMER notamment)
  - Référencement des stratégies sectorielles de l'Etat concernant la mer et le littoral
  - [Bilan de la politique maritime de la France au regard des stratégies européennes
  - Bilan de la mise en œuvre par la France au regard des traités internationaux
  - Bilan des coopérations régionales avec les États voisins par façade ou bassin] A regrouper ?
  - Le suivi et l'évaluation de la SNML

# Calendrier prévisionnel



## 4. Phase de concertations bilatérales (Septembre/Octobre 2022)

L'objectif de cette concertation est de **mobiliser l'ensemble des grands acteurs maritimes** dans cette révision. Une présentation de la démarche et une demande de contribution sera faite auprès :

- Des fédérations nationales d'élus : ARF,ADF,ANEL
- Des représentants des filières : CNPMEM, CNC, Cluster maritime, FEE/SER, AdF, Fédération des ports de plaisance, FIN, des ports, Conseil supérieur des gens de mer, Conseil national de la marine marchande. Ainsi qu'avec les syndicats.
- Des ONG
- .....

→ Le résultat de ces concertations **permettra de retravailler le texte qui sera ensuite proposé au CNML.**

En parallèle, un **courrier sera adressé aux préfets coordonnateurs** pour qu'ils initient la concertation de leurs CMF ou de leurs CMU.

## 5. Phase de concertation avec le CNML (Novembre/Décembre 2022)

Le CNML, dont le mandat de 6 ans des membres est arrivé à échéance le 6 avril 2022, devrait être reconstitué à l'automne 2022.

✦  
Il sera également impliqué dans la phase de concertation à travers **la tenue d'un séminaire de travail de plusieurs jours**. Ce séminaire devrait alterner des séquences générales et des ateliers à thème autour des objectifs majeurs portés dans le document de travail préparatoire.

## 6. Début des consultations formelles (Février – Juin 2023)

Les synthèses de la première phase de consultation permettront d'aboutir fin décembre 2022 à un document consolidé. Cette version devra faire l'objet d'une validation interministérielle en janvier 2023 (RIM ou informelle, ainsi qu'une éventuelle réunion CIMER, selon la date de celui-ci).

Les consultations menées seront les suivantes :

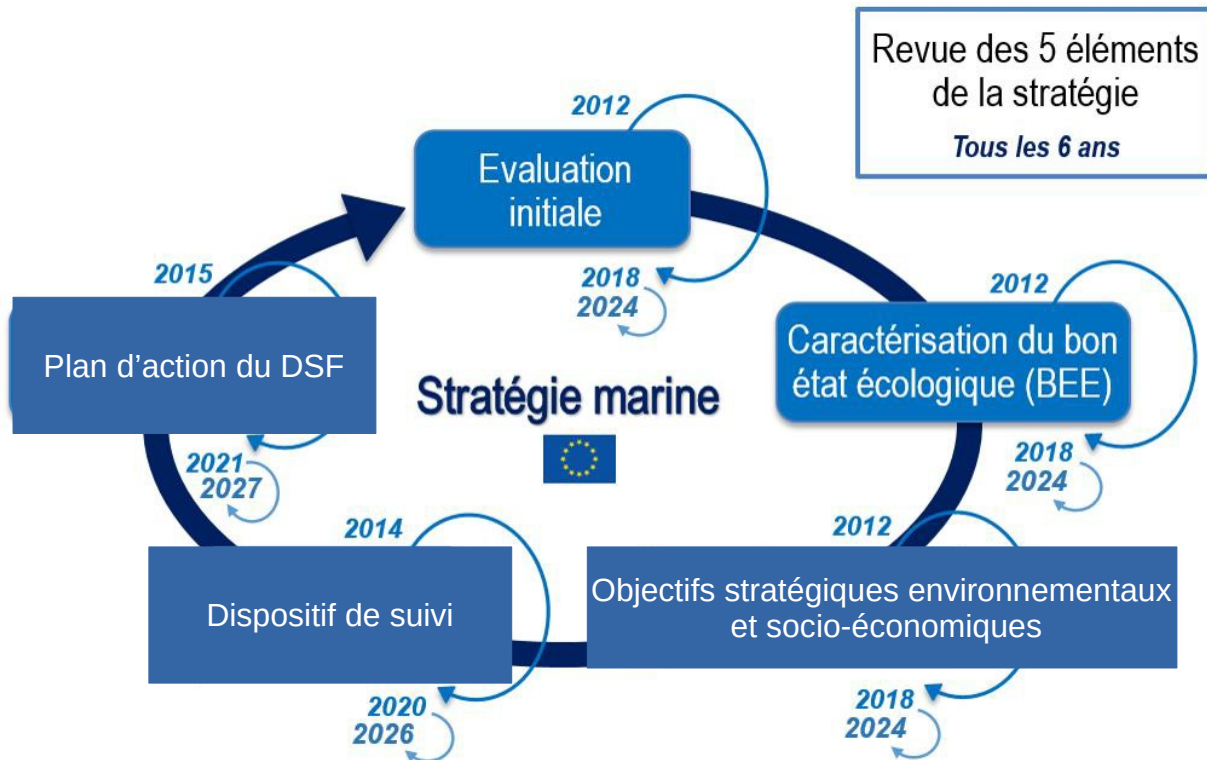
- Mars-avril 2023 (2 mois réglementaires) : Consultation du public sur le site du ministère – avec renvoi sur le site Géolittoral (prévoir information par voie de presse dans 2 journaux nationaux) ; questionnaire à préparer (assistance extérieure) pour faciliter la gestion des retours.
- Mai 2023 : Synthèse des remarques du public. Elaboration d'un avant projet final de la SNML.
- Juin 2023 : Consultation formelle du CNML sur l'avant projet final, assorti d'une synthèse des retours de la consultation du public.

→ **Publication du décret d'approbation de la SNML2 (2023-2029) à l'été 2023**

- **Mise en œuvre du Plan d'action du Document stratégique de façade Sud-Atlantique**
  - Pilotage du plan d'action
  - Maquette financière
  - Suivi des actions et rapportage communautaire
- **Information sur la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML)**
- **Information sur la révision du Document stratégique de façade (DSF)**
  - Imbrication avec les autres politiques publiques dont la politique énergétique
- **Retour sur la réunion de la commission spécialisée « Eolien en mer »**
- **Points divers**
  - Projet d'arrêté relatif à la taille minimale du maigre



# Stratégie de façade maritime – Processus d'actualisation



Simplification de mise à jour des Stratégies de façade maritime

1/ Un double constat partagé :

\* Lourdeur des travaux, structuration complexe, difficile appropriation par le public

=> mission « simplification » CGEDD/IGAM avec rapport aux cabinets (sept. 2022)

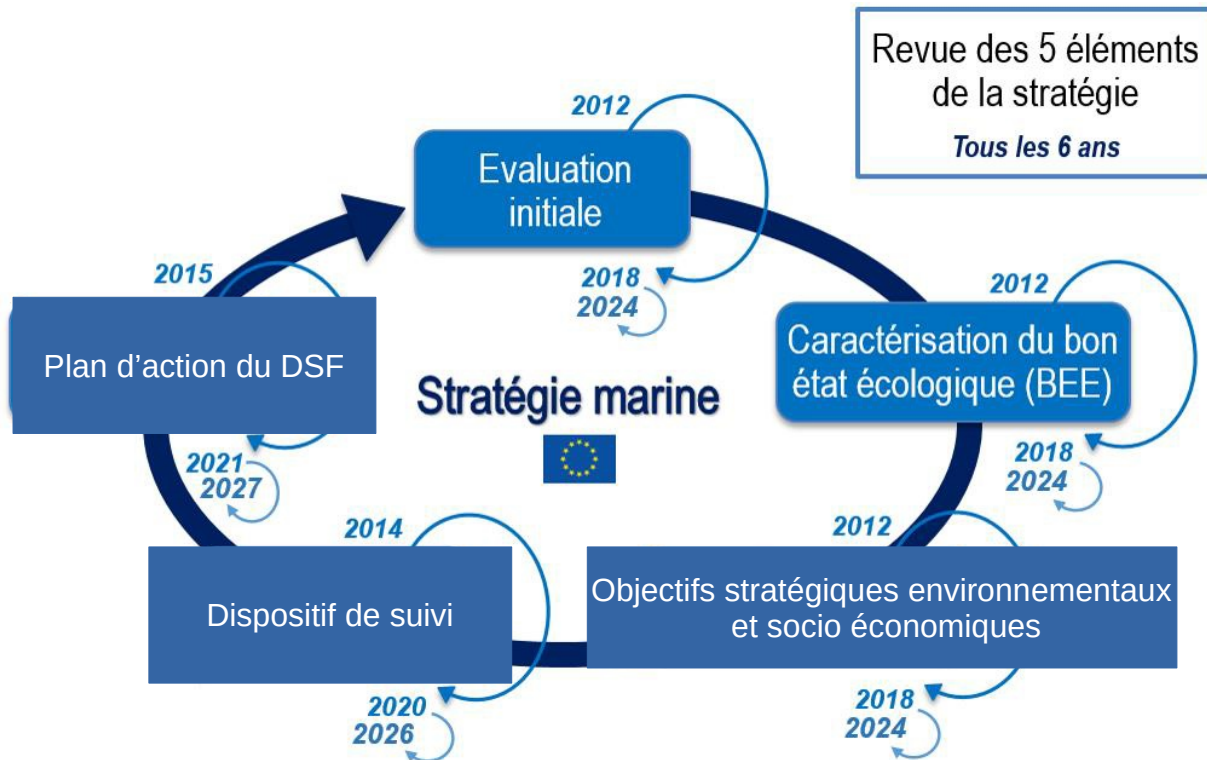
\* Risque de télescopage des calendriers de consultation SFM/ EMR

=> Coordination nécessaire avec la politique énergétique pour l'organisation de débats publics mutualisés à l'échelle des façades au 2nd semestre 2023

## 2/ Les solutions envisagées

- \* une simple **mise à jour des Stratégies de façade** et un allègement des éléments d'expertise scientifique : chantier lancé sur les volets « Bon état écologique, objectifs environnementaux et EE, analyse économique et sociale », mise à jour de l'arrêté « critères et méthodes », transmission d'un sommaire par l'administration centrale.
- \* une carte des vocations plus opérationnelle : réflexion en cours sur les liens avec les enjeux environnementaux, l'intégration des différentes politiques publiques (énergie, environnement, activités...)
- \* un regroupement des phases d'adoption des volet stratégique et opérationnel : analyse juridique en cours, notamment au regard des stratégies d'évaluation et des engagements de FR dans les travaux internationaux
- \* mutualisation des débats SFM/EMR : réflexion en cours sur la forme des débats et les livrables en vue des débats,
- \* note de cadrage « effets cumulés » avec recommandations

# Stratégie de façade maritime – Calendrier prévisionnel



## 1/ définition du bon état écologique :

La définition du BEE ( Art.9 DCSMM) est cadrée en France par l'arrêté ministériel « BEE » :

- Pour le cycle 3 : Révision de l'arrêté BEE 2019 → **Arrêté Ministériel modifié publication au JO décembre 2023.**

## 2/ Évaluation BEE :

- \* Réception Rapports Scientifique + Fiches Indicateurs par descripteurs: juillet à octobre 2022 ( manque toujours éléments sur D1-HP, D1-OM et D7)
- \* Relecture RS et FI pour identifier les éventuelles demandes de modification de l'évaluation proposée sur les résultats incohérents avec la connaissance plus locale, ou un manque d'information sur un sujet important...:juillet à octobre 2022.
- \* Versions finales : validées décembre 2022
- \* Rédaction synthèse BEE = Annexe 2 des DSF : de décembre 2022 à juillet 2023

## 2/ Évaluation BEE :

### \* Rapports scientifique + Fiches indicateurs rendus par descripteurs:

- D1-TM : Biodiversité – Tortues Marines ( Patrinat : OFB – CNRS - MNHN)
- D1-MM : Biodiversité – Mammifères Marins ( Pelagis- CNRS – Université la Rochelle)
- **D1-OM** : Biodiversité – Oiseaux Marins ( RNF – CNRS - MNHN)
- D1-PC : Biodiversité – Poissons Céphalopodes ( IFREMER - Patrinat)
- D1-HB : Biodiversité – Habitats Benthiques ( IFREMER - Patrinat)
- **D1-HP** : Biodiversité – Habitats Pélagiques (OFB – BOREA – Université Sorbonne – Université Liège)
- D2 : Espèces non indigènes ( Patrinat)
- D3 : Espèces commerciales (IFREMER)
- D5 : Eutrophisation (IFREMER)
- D6 : Intégrité des fonds marins (BRGM)
- **D7** : Conditions hydrographiques
- D8 : Contaminants dans le milieu marin (IFREMER)
- D9 : Questions sanitaires (ANSES)
- D10 : Déchets marins (IFREMER - CEDRE)
- D11 : Bruit sous marin (SHOM)

\* **Illustration** rapports scientifique **D1-MM** + 4 Fiches indicateurs pour ce descripteur (D1C1-Taux de mortalité par capture accidentelles, D1C2-Abondance des populations, D1C3-Caractéristiques démographiques des populations, D1C4-Distribution Spatiale des populations):

## RS D1- MM

### Sommaire

1. Liste des Figures.....	6
2. Liste des Tableaux.....	8
3. ACRONYMES & ABBREVIATIONS.....	9
4. Introduction.....	11
5. Lien vers d'autres éléments du PAMM.....	13
Pressions impactant l'état des mammifères marins.....	13
Correspondance avec les sous-programmes de surveillance tels que définis dans les PAMM.....	15
7. Méthode d'évaluation.....	20
Principe de l'évaluation quantitative et de l'approche par indicateur.....	20
Place du dire d'expert.....	21
Echelles d'évaluation - Unités marines de rapportage (UMR).....	21
Confiance dans les indicateurs utilisés pour l'évaluation.....	31
Règles d'intégration.....	33
8. Résultats.....	35
Sous Région Marine : Manche-Mer du Nord.....	35
Sous Région Marine : Mers Celtiques.....	38
Sous Région Marine : Golfe de Gascogne.....	41
Sous Région Marine : Méditerranée Occidentale.....	44
9. Discussion.....	47
Discussion sur la méthode d'évaluation.....	47
Discussion sur les résultats au niveau national.....	50
Comparaison avec l'évaluation DCSMM cycle 2.....	52
Liens inter-directives.....	52
Liens inter-descripteurs.....	53
10. Conclusions et perspectives.....	54
Atteinte du bon état écologique.....	54
Identification d'éléments/zones prioritaires.....	54
Perspectives et recommandations en matière de recherche et de surveillance.....	55
11. Références bibliographiques.....	57
12. Annexe 1 : Fiche BEE D1C1 - Taux de mortalité par captures accidentelles des petits cétacés - Région marine Manche-Atlantique.....	60

## FI D1C2-Abondance des cétacés



Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)  
 Fiche indicateur du Bon Etat Ecologique (BEE)



---

« Abondance des cétacés - Région marine Manche-Atlantique »

**Illustration 1 :**  
 Image qui servira de vignette à la FI BEE

Descripteur « D1 – Biodiversité – Mammifères »  
 Critère « D1C2 – Abondance des populations (Plumvier, 2014) »  
 « Petits odontocètes, Odontocètes grands plongeurs, Mysticètes »  
 Evaluation DCSMM BEE : cycle 3  
 Période d'évaluation : « 2012-2021 »  
 Zones d'évaluation : France (FR) : Région Manche Atlantique  
 « 3 » Sous-Régions Marines (SRM) : « Manche-Mer du Nord, Mers Celtiques, Golfe de Gascogne »

Document de référence : [document de référence](#)

**Illustration 3 :**  
 sujet étude FI

**Illustration 2 :**  
 centre d'évaluation (thème)

Thème INSPIRE « thème choisi » [thème unique à sélectionner \(thème - cycle\) 3, 4, 5](#)  
[\(pour les thèmes de cycle 3\)](#)  
 Pays contributeurs : France, FR  
 Citation : [document de référence](#)

**Illustration 3 :**  
 sujet étude FI

**Messages clés de l'évaluation**

La présente fiche indicateur concerne le critère 2, et présente l'évaluation de la densité (nombre d'individus par unité de surface) hivernale de cétacés et de l'abondance estivale (nombre d'individus) des grands dauphins côtiers. Pour cette fiche indicateur, nous avons utilisé le différentiel (deux estimations disponibles) ou la tendance temporelle (plus de deux estimations disponibles) et comparé celui-ci au seuil défini par OSPAR pour 9 taxa de cétacés.

Les densités ou abondances hivernales montrent une tendance stable pour l'ensemble des taxa évalués sauf le grand cachalot dont l'évaluation n'est pas conclusive. Détecter un changement d'abondance ou de densité statistiquement significatif chez les cétacés reste difficile. A la lueur des meilleures données quantitatives disponibles, le BEE semble atteint mais le faible nombre d'estimations disponibles limite la fiabilité de l'évaluation et ne permet pas d'exclure actuellement l'existence de déclin.

1 Contexte / Introduction

Description générale de la fiche indicateur BEE grand public :

La Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin 2008/56/CE (DCSMM) est une directive européenne qui a pour objectif principal de maintenir ou de rétablir le "Bon Etat Ecologique" (BEE) des écosystèmes des eaux

date de modification : [document de référence](#)

contact 1 = [M. BERNARDINI, Responsable Préfets, LA BIODIVERSITÉ, Direction Générale de la Mer](#)

contact 2 = [M. C. DE LAUNAY, Observatoire Français de la Biodiversité, 10001 BOULEVARD DE LA MER](#)

date de publication : [document de référence](#)

- Zoom sur quelques Résultats :  
*« Si le BEE est atteint pour les baleines à fanons, le BEE n'était pas atteint pour les petits cétacés dans les 3 sous-régions marines de l'Atlantique (Manche-Mer du Nord, Mers Celtiques et Golfe de Gascogne). Cette conclusion découle entièrement des niveaux de captures accidentelles d'une ampleur à affecter la dynamique des populations du marsouin commun et du dauphin commun. Les captures accidentelles ont été identifiées alors comme le plus grand obstacle quant à l'atteinte du BEE pour la composante « mammifères marins » du descripteur Biodiversité dans les eaux marines françaises. et devra donc faire l'objet d'objectifs environnementaux et de mesures spécifiques lors du prochain cycle de la DCSMM. »*

**\* Illustration résultat rapport scientifique D3** « Dans la sous-région marine Golfe de Gascogne, parmi les 40 stocks considérés, 8 stocks (20 %) sont en bon état et 10 (25 %) sont en mauvais état. 22 stocks (55 %) sont dans un état inconnu. Le nombre de stocks halieutiques évalués dans la sous-région marine Golfe de Gascogne est passé de 10 à 40 pour la présente évaluation du cycle 3 DCSMM. »

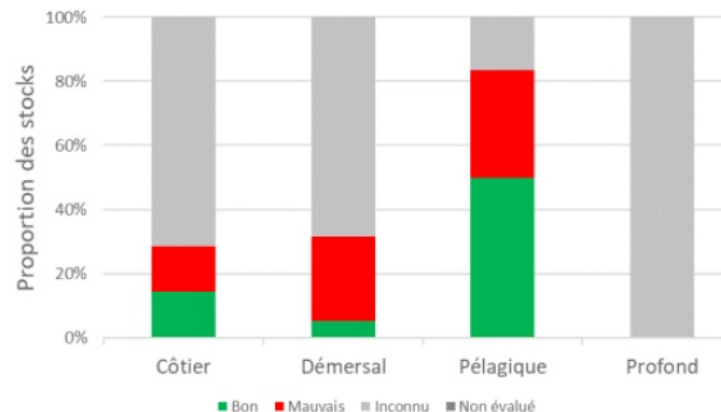
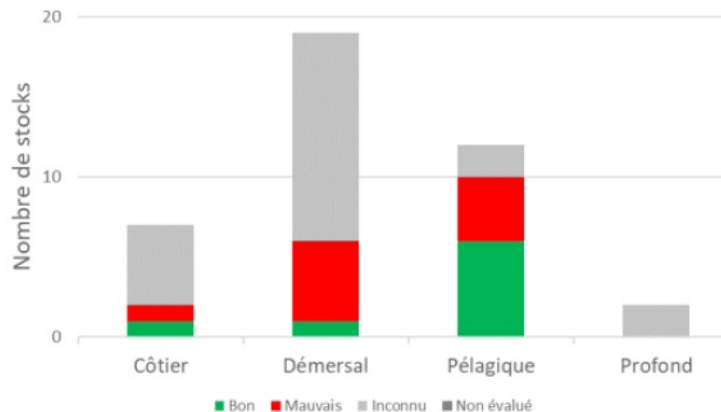


Figure 29 : Représentation de l'état des stocks présents au sein de la SRM Golfe de Gascogne en fonction du groupe d'espèces en nombre et en proportion (basé sur les critères D3C1 et D3C2)



## \* Illustration résultat rapport scientifique D3

Tableau 12 : Résultats de l'évaluation des stocks présents au sein de la SRM Golfe de Gascogne (basé sur les critères D3C1 et D3C2). L'état du stock est représenté par une couleur : vert ■ = bon état ; rouge ■ = mauvais état ; gris clair ■ = état inconnu ; gris foncé ■ = état non évalué. La tendance des paramètres est décrite par des symboles : « ↗ » = augmentation ; « ↘ » = diminution ; « = » = stable ; « Inc. » = inconnue.

Id	Nom scientifique	AphiaID	Nom commun	Groupe d'espèces	Code stock	Cat.	Etat du stock	D3C1	D3C1 Evolution entre cycle 2 et 3	D3C2	D3C2 Evolution entre cycle 2 et 3	Evolution de l'état du stock entre cycle 2 et 3
1	<i>Anguilla anguilla</i>	126281	Anguille d'Europe	Côtier	ele.2737.nea	3		Inc.	Inc.	Inc.	Inc.	Inconnue
2	<i>Aphanopus carbo</i>	127085	Sabre noir	Profond	bsf.27.nea	4		=	Inc.	↘	Inc.	Inconnue
3	<i>Brosme brosme</i>	126447	Brosme	Profond	usk.27.3a45b6a7-912b	3		Inc.	Inc.	=	Inc.	Inconnue
4	<i>Capros aper</i>	127419	Sanglier	Démersal	boc.27.6-8	3		Inc.	Inc.	=	Inc.	Inconnue
5	<i>Dicentrarchus labrax</i>	126975	Bar européen	Côtier	bss.27.8ab	1		↘	Inc.	=	Inc.	Inconnue
6	<i>Engraulis encrasicolus</i>	126426	Anchois	Pélagique	ane.27.8	1		=	Inc.	↗	Inc.	Inconnue
7	<i>Lepidorhombus whiffiagonis</i>	127146	Cardine franche	Démersal	meg.27.7b-k8abd	1		Inc.	Stable	↗	Stable	Stable
8	<i>Leucoraja naevus</i>	105876	Raie fleurie	Démersal	rjn.27.678abd	3		Inc.	Inc.	↗	Inc.	Inconnue
9	<i>Loliginidae</i>	11734	Encornets	Pélagique	sqz.27.8abd	1		Inc.	Inc.	Inc.	Inc.	Inconnue
10	<i>Lophius budegassa</i>	126554	Baudroie rousse	Démersal	ank.27.78abd	3		↘	Inc.	↗	Inc.	Inconnue
11	<i>Lophius piscatorius</i>	126555	Baudroie commune	Démersal	mon.27.78ab	3		↘	Inc.	↗	Inc.	Inconnue
12	<i>Merluccius merluccius</i>	126484	Merlu européen	Démersal	hke.27.3a46-8abd	1		=	Dégradation	=	Stable	Dégradation
13	<i>Micromesistius poutassou</i>	126439	Merlan bleu	Pélagique	whb.27.1-91214	1		=	Stable	=	Stable	Stable
14	<i>Molva molva</i>	126461	Lingue franche	Démersal	lin.27.346-91214	3		Inc.	Inc.	=	Inc.	Inconnue
15	<i>Mullus surmuletus</i>	126986	Rouget de roche	Démersal	mur.27.67a-ce-k89a	5		Inc.	Inc.	Inc.	Inc.	Inconnue
16	<i>Mustelus spp</i>	105732	Emissoles	Démersal	sdv.27.nea	3		Inc.	Inc.	=	Inc.	Inconnue
17	<i>Nephrops norvegicus</i>	107254	Langoustine	Démersal	nep.fu.2324	1		=	Stable	=	Inc.	Inconnue
18	<i>Octopodidae</i>	11782	Pieuvres, poulpes	Démersal	oct.27.8abd	3		Inc.	Inc.	Inc.	Inc.	Inconnue
19	<i>Ommastrephidae</i>	11760	Calmars volants	Pélagique	omz.27.8a-d	3		Inc.	Inc.	Inc.	Inc.	Inconnue
20	<i>Pagellus bogaraveo</i>	127059	Dorade rose	Pélagique	sbr.27.6-8	4		Inc.	Inc.	Inc.	Inc.	Inconnue
21	<i>Pecten maximus</i>	140712	Coquille Saint-Jacques	Côtier	sce.23E620	3		Inc.	Inc.	=	Inc.	Inconnue
22	<i>Phycis blennoides</i>	126501	Phycis de fond	Démersal	gfb.27.nea	4		Inc.	Inc.	=	Inc.	Inconnue

- Zoom sur la comparaison cycle précédent d'évaluation :  
« L'évolution de la liste des stocks et le changement de méthode rendent peu comparables les résultats de l'évaluation cycle 3 avec les résultats des précédents cycles. »
- Zoom sur quelques Perspectives/recommandations :  
« L'efficacité des outils de gestion de la pêche est indispensable pour maintenir ou préserver la santé des écosystèmes marins et l'état des ressources halieutiques. Cette efficacité est fortement corrélée aux efforts de recherche scientifique et donc à la littérature scientifique produite mais également avec la qualité des informations collectées lors des campagnes scientifiques et des données déclaratives issues de l'activité de pêche. Les résultats de l'évaluation du BEE en France métropolitaine pour le cycle 3 confortent ces constatations »

## \* Éléments clefs par descripteurs:

- Atteinte ou non du BEE;
- Comparaison avec cycle précédent d'évaluation pour obtention d'une tendance d'évolution ;
- Explication des difficultés à statuer dans certains cas ;
- Limites de l'évaluation, en terme de manque de données, difficultés sur la méthode... ;
- Identification d'éléments / zones prioritaires ;
- Piste d'amélioration sur la recherche et surveillance pour consolider ces évaluations.

**La synthèse de l'ensemble de ces travaux, réalisée de décembre 2022 à Juillet 2023, constituera les Annexes 2 des DSF.**

Les travaux de **révisions des Objectifs Environnementaux** seront faits **en parallèle** de ces travaux d'évaluation BEE.

- **Mise en œuvre du Plan d'action du Document stratégique de façade Sud-Atlantique**
  - Pilotage du plan d'action
  - Maquette financière
  - Suivi des actions et rapportage communautaire
- **Information sur la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML)**
- **Information sur la révision du Document stratégique de façade (DSF)**
  - Imbrication avec les autres politiques publiques dont la politique énergétique
- **Retour sur la réunion de la commission spécialisée « Eolien en mer »**
- **Points divers**
  - Projet d'arrêté relatif à la taille minimale du maigre

# 1. Le débat public

## Contexte et recommandations

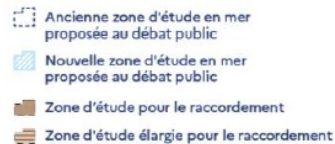
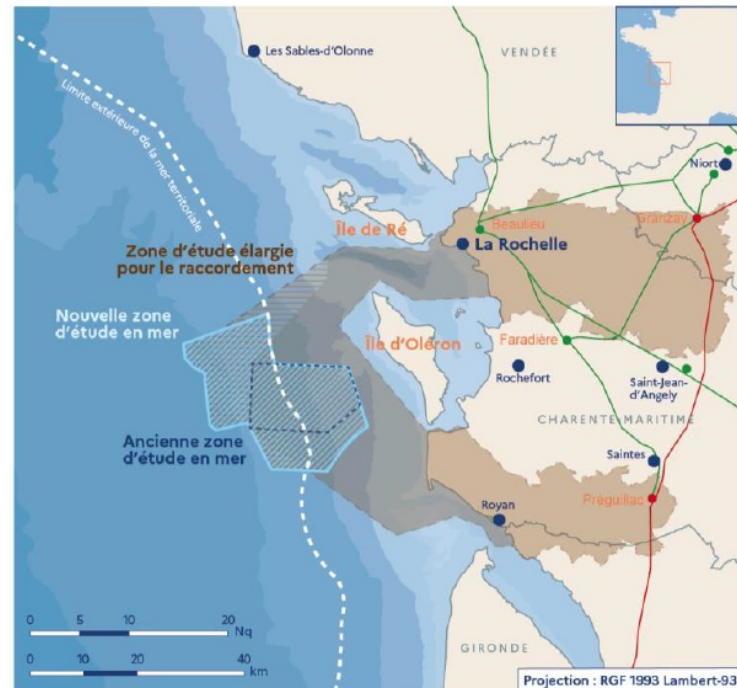
### Le projet en entrée de débat public:

Une zone de débat public initiale de 300 km<sup>2</sup>, agrandie à 743 km<sup>2</sup> en cours de débat public. Un parc posé de 500 à 1000 MW, et un éventuel deuxième parc jusqu'à 1000 MW dont le raccordement pourrait être mutualisé.

### Le débat public (30 septembre 2021 – 28 février 2022) :

- Plus importante mobilisation pour un débat public concernant l'éolien en mer, dans un climat parfois passionné
- Accord du grand public pour agir rapidement contre le changement climatique et pour la sécurité énergétique
- Grand Public prêt à envisager le projet sous certaines conditions :
  - demande forte d'éloignement des côtes
  - limiter les risques d'effets sur l'environnement, en prenant en compte la présence du Parc naturel marin
  - limiter l'impact sur les activités de pêche

### Présentation de la zone du débat du projet éolien en mer sur la façade Sud-Atlantique



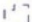
Sources : Corema, ministère de la Transition écologique (MTE), RTE, Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) – décembre 2021


<b>Préguilhac</b>	Nom des postes électriques
<b>La Rochelle</b>	Préfecture
<b>Rochefort</b>	Sous-préfecture


## 2. La décision de l'État

### Zones retenues par la ministre de la transition énergétique




 Zone soumise au débat public - 743 km<sup>2</sup>


 Zone d'étude pour le raccordement

 Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du premier parc - 180 km<sup>2</sup>

 Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du deuxième parc - 250 km<sup>2</sup>

 Préguillac Nom des postes électriques

 La Rochelle Préfecture

 Rochefort Sous-préfecture

Poste électrique

 225 kV

 400 kV

Ligne électrique

 225 kV

 400 kV

Sources : Ministère de la Transition énergétique (MTE), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom), RTE, IGN

**Lancement en 2022 d'une procédure de mise en concurrence pour un premier parc :**

- Zone retenue de 180 km<sup>2</sup>
- Puissance de 1000 MW
- Éolien posé grande profondeur

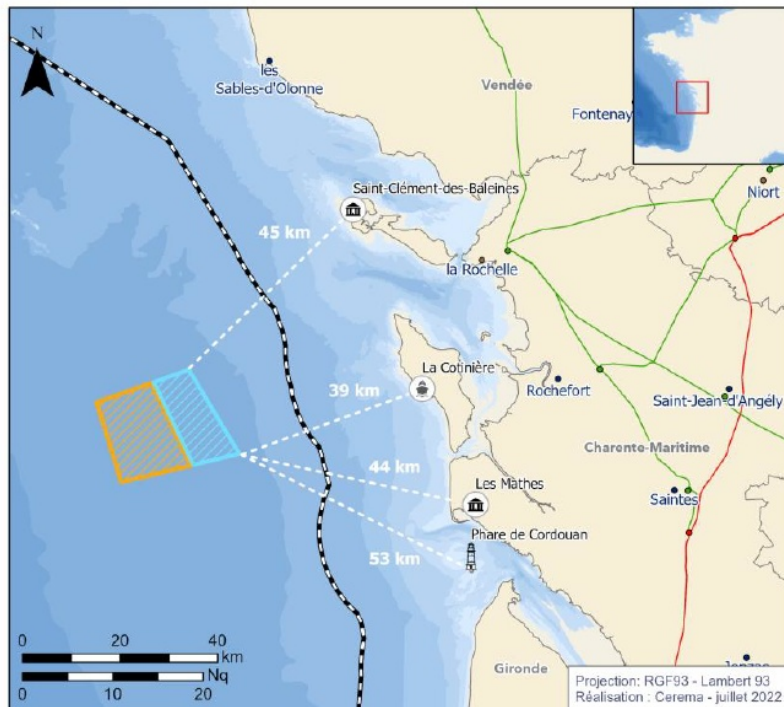
**Lancement ultérieurement d'une procédure de mise en concurrence pour un deuxième parc :**

- Zone retenue de 250 km<sup>2</sup>
- Puissance de 1000 MW
- Éolien posé grande profondeur ou flottant (en fonction de l'évolution des technologies et des connaissances d'implantation)



## 2. La décision de l'État

### Prise en compte des recommandations du public et de la CPDP



- Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du premier parc - 180km<sup>2</sup>
- Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du deuxième parc - 250km<sup>2</sup>
- Limite extérieure de la mer territoriale

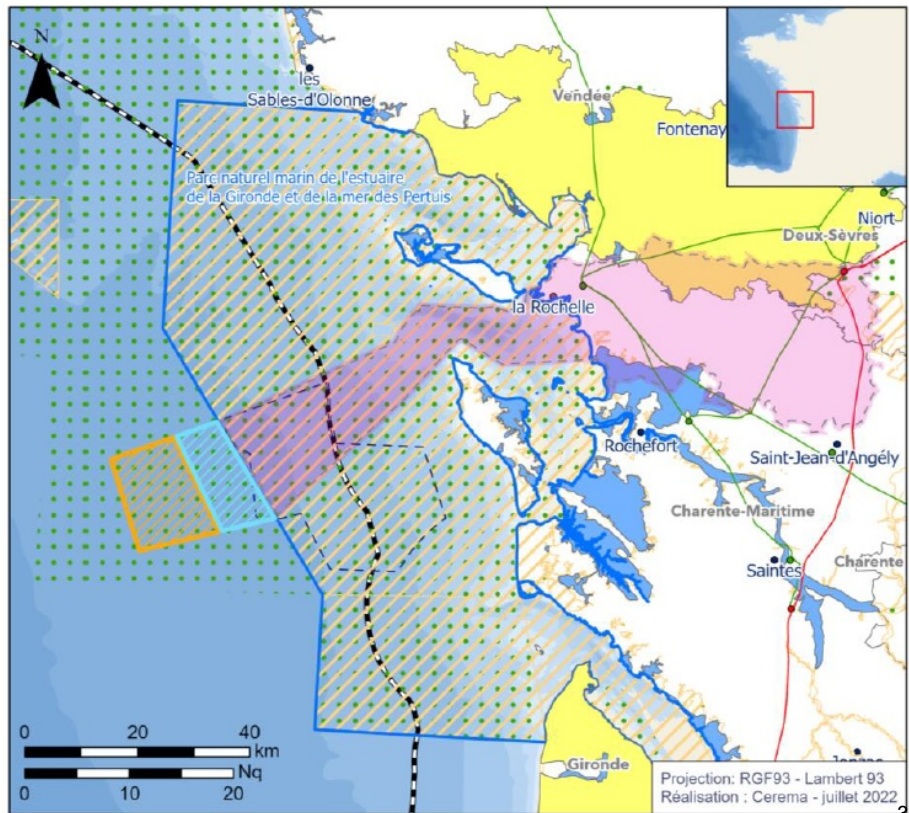
#### Recommandation n° 1 :

#### L'éloignement comme préalable

- « La commission recommande que la zone d'étude qui sera soumise aux candidats soit suffisamment grande, et étendue plus au large. Ceci pour ne pas compromettre la prise en considération des évolutions technologiques, notamment le posé grande profondeur ou le flottant, mais aussi afin de ménager des marges de manœuvre à la conception de parcs et de leurs raccordements. »

## 2. La décision de l'État

### Prise en compte des recommandations du public et de la CPDP



- Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du premier parc - 180km<sup>2</sup>
- Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du deuxième parc - 250km<sup>2</sup>
- Zone soumise au débat public - 743km<sup>2</sup>
- Zone d'étude pour le raccordement

- Poste électrique Ligne électrique
- 225kV 225kV
  - 400kV 400kV

- Parc naturel marin
- Parc naturel régional
- Zone humide d'importance majeure
- Natura 2000 habitats (SIC et ZSC)
- Natura 2000 oiseaux (ZPS)
- Limite extérieure de la mer territoriale

Sources  
Ministère de la Transition énergétique (MTE)  
OFB - zonages environnementaux  
Ifremer - Bathymétrie  
Shom - Limites maritimes  
IGN - Limites terrestres  
RTE - Réseau électrique

### Recommandation n° 2 :

### Éviter les zones écologiquement les plus sensibles

- Sortie du PNM, de la zone Natura 2000 « habitats »
- Lancement dès 2022 du programme MIGRATLANE d'acquisition de données sur les oiseaux migrateurs et les chiroptères sur l'arc Atlantique Nord-Est
- Lancement début 2023 d'études d'évaluation de l'état initial de l'environnement en amont de l'étude d'impact

## 2. La décision de l'État

### Prise en compte des recommandations du public et de la CPDP

**Dans l'élaboration du cahier des charges visant à choisir le développeur éolien :**

**Limiter l'impact sur l'environnement :**

- Obligation de mise en œuvre de mesure d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur l'environnement, la biodiversité et les paysages

**Limiter l'impact sur les activités de pêche :** L'Etat s'engage à conserver la possibilité de pêcher au sein des parcs et veillera à ce que le développeur optimise le parc en lien avec la profession.

**Favoriser l'ancrage territorial :**

- Encouragement à proposer des actions en faveur du développement social et territorial

**Limiter les risques du projet :**

- Obligation de provisions financières pour le démantèlement et le recyclage des composants des installations



# 2. La décision de RTE

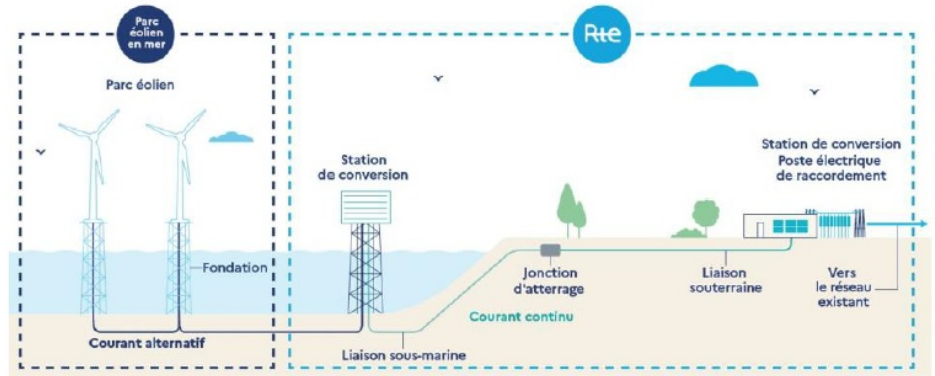
## Technologie de raccordement

### Attente des publics : éloigner les parcs éoliens

- Raccordement en technologie courant continu, compte-tenu des zones et des puissances retenues pour les parcs éoliens (art. 4)

### Attente des publics : limiter l'impact des infrastructures de raccordement pour l'environnement et les usagers

- Raccordement en technologie courant continu, mutualisation des infrastructures de réseau à favoriser (art. 5)
- Un positionnement du poste en mer permettant de limiter la longueur du raccordement (art. 4)



Solutions de raccordement présentées dans le DMO

## 2. La décision de RTE

### Variante de raccordement (Nord ou Sud)

#### Aucun consensus ne se dégage sur la variante de raccordement à privilégier

La variante de raccordement par le sud de l'île d'Oléron présente des contraintes majeures de faisabilité de nature technique (en mer et à l'atterrage) et réglementaire (à terre) :

- Estuaire de la Gironde : mouvements hydro-sédimentaires incompatibles avec l'ensouillage pérenne d'un câble sur le long terme
- Presqu'île d'Arvert :
  - Important recul du trait de côte et mouvements hydro-sédimentaires forts qui constituent un enjeu pour la pérennité des ouvrages de raccordement
  - Nécessité de traverser la forêt d'Arvert, dont le statut « Forêt de Protection » interdit l'implantation d'ouvrages électriques, même souterrains

#### → Raccordement par le nord de l'île d'Oléron

La concertation et la mise en place de la séquence ERC permettront de répondre aux enjeux exprimés par les publics sur la variante nord



# 3. Le calendrier du projet



Poursuite concertation => Groupes de travail  
Cahier des charges  
Dialogue concurrentiel / analyse des offres

Etudes techniques Etat et RTE (météo, géo)

Etat initial de l'environnement Etat et RTE

Concertation « Fontaine »

Etude d'impact

Lancement deuxième parc ?

Construction

- **Mise en œuvre du Plan d'action du Document stratégique de façade Sud-Atlantique**
  - Pilotage du plan d'action
  - Maquette financière
  - Suivi des actions et rapportage communautaire
- **Information sur la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML)**
- **Information sur la révision du Document stratégique de façade (DSF)**
  - Imbrication avec les autres politiques publiques dont la politique énergétique
- **Retour sur la réunion de la commission spécialisée « Eolien en mer »**
- **Points divers**
  - **Projet d'arrêté relatif à la taille minimale du maigre**